



No de résolution



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue ce 23e jour du mois de septembre 2024 à 18 h 00, à la salle Belvédère du complexe municipal sous la présidence du maire, monsieur Sébastien Nadeau, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères
Nathalie Ayotte
Nicole Martel
Annie Mainville

Messieurs les conseillers
Pierre-Étienne Thériault
François Moreau
Fernand Gendron

Membres absents
Audrey Renaud
Michel Gagnon

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Serge Geoffrion, directeur général et madame Inass Jail, greffière-adjointe et notaire sont également présent.

ET IL EST 18 H 04

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION EXTRA

2024-09-0414

La greffière-adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - EXTRA

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour;



No de résolution

2024-09-0415

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller François Moreau

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES VLA-AOP-CS-202424 - CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

- CONSIDÉRANT que la Ville a publié l'appel d'offres VLA-AOP-CS-202424 pour le déneigement des rues et des chemins à L'Assomption sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en date du 23 mai 2024 ;
- CONSIDÉRANT qu'un addenda n° 1 a été émis dans le cadre du processus d'appel d'offres en date du 12 juin 2024 ;
- CONSIDÉRANT que des soumissionnaires affirment n'avoir reçu aucun addenda dans le cadre de cet appel d'offres ;
- CONSIDÉRANT qu'après enquête, il s'avère que les soumissionnaires n'auraient pas été informés automatiquement par le SEAO de la publication de cet addenda ;
- CONSIDÉRANT que cette situation s'expliquerait par la période de transition en vue de la mise en ligne du nouveau SEAO, entre le 31 mai et le 17 juin 2024 ;
- CONSIDÉRANT que les documents d'appels d'offres spécifient qu'en cas de défaut du soumissionnaire d'énumérer l'ensemble des addenda émis par le donneur d'ordre, sa soumission est rejetée ;
- CONSIDÉRANT que cette situation, hors du contrôle de la Ville, place tous les soumissionnaires n'ayant pas confirmé la réception de l'addenda n° 1 en situation de non-conformité automatique ;
- CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville et d'une saine gestion des fonds publics de recevoir le plus grand nombre de soumissions conformes en réponse à un appel d'offres ;
- CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis qu'il serait inéquitable envers les soumissionnaires d'adjuger un contrat dans ces circonstances, alors que la non-conformité des soumissions ne résulte pas d'une négligence ou d'une erreur de leur part, ni de la Ville ;



No de résolution

CONSIDÉRANT que les documents d'appels d'offres comportent une clause de réserve qui prévoit que la Ville ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité envers les soumissionnaires ;

2024-09-0416 Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,

QUE la Ville n'accorde aucun contrat à la suite de l'appel d'offres VLA-AOP-CS-202424 pour le déneigement des rues et des chemins à L'Assomption ;

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-09-0417 Une période de questions est offerte au public. Les personnes présentes dans la salle ont entretenu le conseil sur différents sujets.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

2024-09-0418 Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

ET IL EST 18 H 15

Sébastien Nadeau
Maire

Inass Jail
Greffière-adjointe et notaire